



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE MAIRE  
Article L 2122-22 du CGCT

Marché public de travaux selon la procédure adaptée  
Code de la commande publique

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire de Raimbeaucourt des attributions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu les travaux d'aménagement VRD à réaliser pour l'installation de bâtiments modulaires rue du Chemin Vert à Raimbeaucourt,

Vu la consultation lancée à cet effet selon la procédure adaptée,

Considérant que la proposition remise par l'entreprise PINSON Paysage Nord, 182, rue Georges Brassens 59273 FRETIN, correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

- Article 1 : Le marché de travaux d'aménagement VRD à réaliser pour l'installation de bâtiments modulaires, rue du Chemin Vert, est attribué à l'entreprise PINSON Paysage Nord pour un coût de 111 143,07 € HT.
- Article 2 : Notification de ce marché sera adressée à l'entreprise concernée. Il sera rendu compte à l'assemblée délibérante de cette décision lors de sa prochaine réunion.
- Article 3 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.
- Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 19 juin 2020  
Le Maire,

Alain MENSION

